

## TRIAL: les traqueurs de dictateurs

**Carole Vann**



**GENEVE, 20.03.06** Puisque Pinochet a pu être arrêté à Londres, pas de raison que la Suisse ne puisse pas en faire de même avec des dictateurs ou tortionnaires de passage. Fort de ce constat, Philip Grant crée Trial en 2002 à Genève. Objectif : traquer sans relâche ceux qui ont du sang dans les mains et qui misent sur le temps pour se faire oublier. Interview d'un chasseur de bourreaux.

Philipp Grant traque en permanence les dictateurs (Photo Carole Vann)

En mai 2003, une association jusque-là inconnue, Trial (Track Impunity Always, Traquer l'impunité toujours), envoie une requête assez inattendue au Comité international olympique. Cette ONG demande au CIO d'exclure de son comité d'honneur l'ex-secrétaire d'Etat américain Henry Kissinger, pour sa responsabilité dans la dictature chilienne de Pinochet et les bombardements au Cambodge. Cette action est restée sans suite. Mais désormais, dictateurs et tortionnaires ne peuvent plus se promener tranquillement en Suisse. Trial peut les repérer et qui sait où peut aboutir cette traque ? Son fondateur, Philip Grant, nous reçoit dans son minuscule bureau genevois. Comme fond d'écran de son ordinateur, le portrait de Kissinger...

### Que vous évoque cette photo ?

Dire qu'il y a trente ans, ce type a reçu le Prix Nobel ! Aujourd'hui, le monde a quand même pris conscience que l'impunité est un fléau et que les responsables doivent être jugés et non récompensés.

### Comment est né Trial ?

L'idée a germé en 1996. Pinochet projetait de venir en Suisse. Il y a eu un débat au parlement à Berne pour savoir si on pouvait le laisser entrer ou non. Moi, je trouvais qu'il fallait qu'il vienne et qu'on l'arrête. Les bases juridiques étaient là puisque la Suisse avait signé la convention contre la torture. En fait, notre pays dispose d'un arsenal juridique efficace pour arrêter les responsables de crimes internationaux - torture, crimes de guerre, génocide. Mais, à l'époque, l'attention était focalisée sur les tribunaux internationaux. On ne s'intéressait pas à ce que pouvaient faire les Etats... Jusqu'à l'arrestation de Pinochet à Londres en 1998. Là, j'étais convaincu que mon idée était possible.

### Sur quelle base constituez-vous un dossier ?

Un exemple qui s'est passé en 2003 : un soir à 22h30, un Tunisien me téléphone : "Je viens de croiser Habib Ammar dans la rue. Que peut-on faire ?" Il s'agit de l'ex-ministre tunisien de l'Intérieur en charge de la répression contre l'opposition à la fin des années 80. Et qui a été chargé par son pays de l'organisation du Sommet mondial de l'information. Habib Ammar le tortionnaire était de passage à Genève. J'ai alors passé la nuit à rédiger une plainte pénale, nous avons contacté nos réseaux internationaux. Des victimes nous ont faxé des procurations et des certificats médicaux depuis d'autres villes de Suisse, de Grande Bretagne, de France, de Tunis... Le lendemain à 16 h00, nous avons déposé un dossier de vingt pages chez le procureur général. Mais ce dernier a classé l'affaire sous prétexte d'immunité diplomatique.

### Tout ce travail pour rien ?

Non, le dossier constitué est solide et il pourra servir plus tard ici ou ailleurs. Par contre, nous devons passer de l'artisanat juridique à un plus grand professionnalisme. Pour cela, nous tissons des réseaux dans le monde pour échanger rapidement nos informations. Notre but, c'est de pouvoir guider les plaignants en Suisse afin qu'ils sachent quel tribunal saisir et quels arguments avancer. En Suisse, c'est très éclaté. Pour les actes de tortures, on doit s'adresser au tribunal cantonal, pour les crimes de guerre à la justice militaire, et pour les génocides au tribunal pénal fédéral. Heureusement, Berne est en train de plancher sur un projet de loi afin que toutes ces procédures relèvent de la justice civile fédérale.

### Vos priorités ces jours ?

Nous attaquons un volet nouveau : la responsabilité sociale des entreprises. Et surtout, nous sommes en train de constituer une base de données avec des informations sur les procès contre tous les crimes de guerre et contre l'humanité perpétrés dans le monde : Nuremberg, Tokyo, l'Ex-Yougoslavie, le Rwanda, l'Irak, la Sierra Léone, le Cambodge. C'est une première.

[www.trial-ch.org](http://www.trial-ch.org)

© InfoSud - Toute reproduction interdite sans l'accord d'InfoSud  
Veuillez nous contacter pour publication